

Déclaration préalable

Lot de copropriété

Définition de glossaire

Mis à jour le 19 octobre 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Partie privative à l'usage exclusif de chaque copropriétaire et fraction de part des parties communes réservée à tous ou à certains d'entre eux seulement



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis

02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr